



SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Plein emploi (E/1584, E/1695, E/1695/Add.1 à 3, E/1698, E/1698/Add.1 à 6, E/1706, E/1722, E/1744 et E/1748) (<i>suite</i>)	169
<i>a</i>) Rapport du groupe d'experts désigné par le Secrétaire général aux termes de la résolution 221 E (IX) du Conseil sur les mesures d'ordre national et international nécessaires pour réaliser le plein emploi (E/1584);	
<i>b</i>) Résolution 308 (IV) de l'Assemblée générale;	
<i>c</i>) Résolution 267 B (X) du Conseil.	

Président : M. Hernán SANTA CRUZ (Chili).

Présents : Les représentants des pays suivants :

Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Iran, Mexique, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes :

Organisation internationale du Travail, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce.

Plein emploi (E/1584, E/1695, E/1695/Add.1 à 3, E/1698, E/1698/Add.1 à 6, E/1706, E/1722, E/1744 et E/1748) (*suite*) :

- a*) RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DÉSIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AUX TERMES DE LA RÉOLUTION 221 E (IX) DU CONSEIL SUR LES MESURES D'ORDRE NATIONAL ET INTERNATIONAL NÉCESSAIRES POUR RÉALISER LE PLEIN EMPLOI (E/1584);
- b*) RÉOLUTION 308 (IV) DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE;
- c*) RÉOLUTION 267 B (X) DU CONSEIL.

1. Sir Ramaswami MUDALIAR (Inde) souligne le lien étroit qui existe entre les problèmes du développement économique et ceux du plein emploi, problèmes que l'on pourrait considérer respectivement comme l'envers et l'endroit d'une même question. Il souligne également combien il est encourageant que le Conseil se consacre à ces problèmes au moment où, dans le domaine politique, l'inquiétude et la tension sont grandes. Il devrait cependant être évident pour tous les esprits clairs que la solution préalable des problèmes sociaux et économiques fondamentaux est indispensable à l'établissement dans le monde d'une paix durable.

2. Le problème du plein emploi n'est pas nouveau. Il est arrivé, au cours de l'histoire, que certains pays réalisent le plein emploi sans avoir besoin pour cela de mesures spéciales, d'ordre national ou international, voire des recommandations d'un groupe d'experts. Il est certain qu'il ne pouvait pas y avoir de chômage en Egypte à l'époque où furent bâties les pyramides, ni à Rome au moment où la politique des empereurs était d'entreprendre, aux frais du Trésor, la construction de nombreux et vastes édifices où donner des spectacles.

3. Mais le Conseil ne s'intéresse pas à ce genre de travail improductif ou d'esclavage. L'Article 55 de la Charte déclare expressément :

« En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favoriseront :

« *a*) Le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social ».

Il ressort clairement du libellé de cet article que le Conseil doit associer l'étude du plein emploi à celle des mesures propres à élever les niveaux de vie. Ainsi que l'orateur vient de le faire remarquer, le plein emploi n'est pas en lui-même difficile à réaliser. Il n'est pas difficile non plus d'assurer le genre d'emploi qu'on ne saurait qualifier de « plein ». Les experts ont suggéré dans leur rapport (E/1584) que, si le chômage augmentait dans les régions industrielles, les chômeurs pourraient être absorbés par l'agriculture et qu'un tel retour à la terre n'aurait d'autre effet qu'une baisse des prix. En poursuivant cette argumentation, on serait tout aussi fondé à soutenir que chaque fois qu'il y a du chômage dans un pays industriel, la semaine de travail pourrait être ramenée de quarante-huit à vingt-quatre heures, voire même douze heures, et la paie des ouvriers réduite dans les mêmes proportions. Dans ce cas, il n'y aurait pas

de chômage, mais une telle politique ne contribuerait guère à élever les niveaux de vie.

4. Les experts ont délibérément laissé de côté le problème du plein emploi dans les pays insuffisamment développés bien qu'ils fussent certainement conscients de l'existence de ce problème et des conséquences que les mesures préconisées pour la réalisation du plein emploi dans les pays fortement industrialisés auraient forcément pour l'économie des pays insuffisamment développés. Les experts déclarent dans leur rapport :

« 21. De plus, nous pensons que la politique du développement économique et celle du plein emploi se complètent essentiellement. C'est ainsi que la poursuite de politiques de plein emploi par les pays industrialisés doit, par elle-même, être très profitable aux pays insuffisamment développés, car ce sont, en général, ces derniers qui souffrent le plus pendant les crises mondiales. D'autre part, c'est de capitaux et de compétences techniques que les pays insuffisamment développés ont le plus besoin pour assurer l'emploi productif de leur population. A cet égard, nous considérons qu'il est très important d'assurer un courant régulier d'investissements étrangers dans ces pays.

« 22. Nous savons que le Conseil économique et social a spécialement prévu une étude approfondie du problème du développement économique. C'est pourquoi, tout en ayant constamment tenu compte de ce problème en préparant nos recommandations relatives à la politique du plein emploi, nous n'avons pas jugé opportun d'essayer de traiter de manière approfondie le problème du développement économique proprement dit. »

Les experts ont donc limité leurs travaux à l'examen du problème du plein emploi dans les pays industrialisés.

5. Le représentant de l'Inde ne voit aucun inconvénient à ce que l'on prenne des mesures pour aider les pays industriels à résoudre leurs problèmes de chômage et à prévenir le retour de la misère et de la détresse dont il a lui-même été témoin, aussi bien au Royaume-Uni qu'aux États-Unis d'Amérique, lors de la crise économique de 1930 et des années suivantes. Il n'est pas non plus jaloux de la prospérité que de telles mesures assureraient à ces pays, car il se rend compte que cette prospérité serait partagée par tous les autres. C'est pourquoi il s'est félicité, par exemple, de l'aide que l'Europe reçoit en application du Plan Marshall. Il désire souligner toutefois que, si le relèvement économique des pays d'Europe constitue un premier pas vers la prospérité mondiale, ce n'est pourtant qu'un premier pas. Il faut bien se rendre compte que les pays prospères ne peuvent pas s'isoler du reste du monde, et c'est en vain qu'ils espéreraient isoler les autres pays dans leur misère et leur pauvreté. Sur le plan économique, plus encore peut-être que sur tout autre, le monde forme aujourd'hui un tout, et toute croyance à la ségrégation économique est une dangereuse illusion.

6. Sir Ramaswami Mudaliar se félicite des efforts déployés en application du Plan Marshall pour faciliter le relèvement économique de l'Europe. Il déplore seulement que la scission politique de ce continent en deux parties, orientale et occidentale, ait empêché ces efforts d'être pleinement fructueux. Il n'a aucune objection à formuler

contre l'idée que l'Europe devrait former une entité économique, mais il craint que l'on n'accorde pas une attention suffisante aux besoins d'autres pays plus lointains.

7. Il voudrait examiner la situation des pays d'Asie et d'Extrême-Orient, tant de leur propre point de vue que du point de vue de l'ensemble du monde, car il craint que, si l'on ne fait rien pour eux, le relèvement économique de l'Europe ne soit sans lendemain. On ne saurait trop insister sur le fait qu'il n'y a pas eu de Plan Marshall pour aider les pays d'Asie, bien que beaucoup d'entre eux eussent été occupés par l'ennemi et en grande partie dévastés, tandis que l'économie de certains autres avait été complètement bouleversée par leurs efforts pour aider les Alliés dans la lutte commune. Il est vrai que les Puissances métropolitaines intéressées ont aidé certaines régions à remettre en état diverses industries, en particulier les mines et les plantations; mais les besoins de ces pays sont très supérieurs à tout ce qu'on a fait pour eux jusqu'ici. Les masses innombrables d'Asie et d'Extrême-Orient sont de plus en plus gagnées par le sentiment déprimant qu'on les a abandonnées à elles-mêmes à l'heure où elles avaient le plus besoin d'aide, tandis que d'autres pays, qui étaient beaucoup plus aptes à se tirer d'affaire eux-mêmes, ont reçu d'abondants secours.

8. Le représentant du Royaume-Uni, lorsqu'il a parlé de la nécessité de réaliser le plein emploi, a mentionné les forces subversives qui exploitent, dans le monde actuel, le mécontentement des pauvres et travaillent ainsi à saper les libres institutions de la démocratie. Envisagée sous cet angle, l'impression d'isolement qui se répand dans les pays d'Asie n'est peut-être pas sans danger. « Chacun pour tous, tous pour chacun », tel est le principe fondamental sur lequel repose toute l'Organisation des Nations Unies. Il faut se rappeler toutefois que les problèmes de chômage qui se posent aux pays insuffisamment développés, dont la population se chiffre par centaines de millions, ne peuvent même pas être évalués ni, à plus forte raison, comparés à ceux des autres pays.

9. Il ne faut jamais perdre de vue que le déséquilibre frappant qui existe entre les diverses parties du monde, quant au minimum de prospérité dont jouissent leurs populations respectives, ne saurait subsister bien longtemps. Pour des raisons économiques, monétaires et politiques, ce problème est aussi urgent, sinon plus urgent, que tout autre. On ne saurait le résoudre en faisant de temps en temps un geste spontané. Si l'on veut le résoudre, il faut l'aborder résolument, et être bien décidé à faire tout son possible pour aider les pays insuffisamment développés, non seulement pour des raisons humanitaires, mais aussi pour des raisons purement utilitaires.

10. Passant au rapport du groupe d'experts, Sir Ramaswami Mudaliar tient à féliciter les auteurs de leur excellent travail et se déclare persuadé que l'adoption de leurs propositions contribuerait grandement à la solution du problème limité qu'ils ont examiné.

11. Les précédents orateurs ont déjà abondamment parlé des mesures d'ordre national préconisées dans le rapport; sans vouloir ergoter sur aucune de ces mesures, Sir Ramaswami tient à souligner qu'il est, à son avis, extrêmement douteux, qu'elles puissent s'appliquer aux

pays insuffisamment développés. Le rapport recommande notamment aux gouvernements d'« adopter et faire connaître un objectif de plein emploi définissant en termes pratiques ce qu'il faut entendre par plein emploi dans le pays intéressé. Cet objectif constituera la norme vers laquelle tendront les mesures de stabilisation de l'emploi sur le plan national ». Le représentant de l'Inde ne voit vraiment pas ce que son propre pays pourrait faire en la matière. C'est à peine si 10 pour 100 des 350 millions d'hommes qui vivent dans l'Inde ont un rapport quelconque avec le travail industriel; le reste de la nation constitue un lourd fardeau pour les ressources agricoles du pays.

12. Le rapport récemment publié par l'Organisation internationale du Travail contient des observations fort justes sur le nombre extraordinairement élevé de domestiques et d'ouvriers qui, dans les pays insuffisamment développés, semblent ne fournir qu'un travail insignifiant. Mais les auteurs de ce rapport n'ont pas compris la raison de cet état de choses. C'est par humanité que l'on donne aux gens quelque chose à faire, et leur salaire équivaut tout simplement à une espèce d'allocation de chômage. Le système est analogue, dans ses effets, aux plans de sécurité sociale du monde occidental.

13. Quel est donc « l'objectif de plein emploi » que l'Inde doit adopter dans ces conditions ? Dans ce pays, l'agriculture a beaucoup trop de bouches à nourrir et l'industrie est encore dans l'enfance. Mais la main-d'œuvre industrielle est fort bien organisée, et l'écart entre le niveau de vie des travailleurs de l'industrie et celui des ouvriers agricoles grandit d'année en année. Il est impossible de fermer les yeux sur le problème que pose l'immense majorité de la population, qui s'ingénie à tirer du sol une maigre subsistance. Malgré cela, il semble que le groupe d'experts ne se soit intéressé qu'à la main-d'œuvre industrielle.

14. D'après le rapport du groupe d'experts, une fois que l'objectif de plein emploi aura été atteint, chaque gouvernement intéressé « devra publier un programme complet destiné à orienter sa politique fiscale et monétaire, ses plans en matière d'investissements et de production, et sa politique en matière de salaires et de prix (y compris sa politique de lutte contre les monopoles) vers la réalisation constante de son objectif de plein emploi ». L'orateur ne croit guère qu'il soit utile de publier un programme de mesures monétaires avant que celles-ci puissent être appliquées, ou même avant qu'elles soient mises en vigueur. Si tel est le cas, à quoi bon les publier, une fois qu'elles seront connues de tous ? Il est évident que cette recommandation vise à permettre à chaque pays d'apporter à sa propre économie les aménagements correspondant aux mesures prises par d'autres pays. Mais il saute aux yeux que des mesures telles qu'une dévaluation ne peuvent être annoncées d'avance.

15. Le Directeur général du Fonds monétaire international, dans la déclaration qu'il a faite au cours de la 391^e séance, a manifesté de la répugnance à accepter le principe du budget déficitaire, et il semble rester attaché aux erreurs financières des années 1930-1940, où un ministre des finances était jugé d'après son aptitude à présenter un budget parfaitement équilibré dans lequel les recettes égalaient les dépenses ou même parfois les

dépensaient légèrement. Lorsque le budget se soldait par un déficit, on avait tendance à rétablir un équilibre arithmétique parfait en relevant les droits sur les importations et les exportations, ce qui provoquait au bout d'un certain temps une réduction des échanges internationaux, réduction qui provoquait à son tour une crise économique, augmentait le chômage et diminuait les investissements. Il faut espérer que cette époque est à jamais révolue.

16. Il est vrai que le Directeur général du Fonds a reconnu la validité du financement déficitaire en temps de guerre. Sir Ramaswami se demande pourquoi une pratique si peu orthodoxe en temps de paix de « endrait sacro-sainte en temps de guerre — à moins que la prospérité du temps de paix ne soit considérée comme moins importante que les nécessités du temps de guerre. Il importe de se souvenir que le déficit d'une seule année de guerre dépasse de beaucoup le maximum que puisse atteindre, au total, le déficit de plusieurs années de paix. Heureusement, le Directeur général a souligné qu'il n'exprimait que son avis personnel. Si cet avis avait été celui du Fonds lui-même, il y aurait eu en vérité de quoi désespérer.

17. Le rapport du groupe d'experts recommande en outre à chaque gouvernement d'« adopter et faire connaître un système approprié de mesures compensatoires destiné à accroître la demande effective; ce système serait établi à l'avance et appliqué automatiquement au cas où le programme de maintien du plein emploi mentionné plus haut ne parviendrait pas à empêcher le chômage de dépasser pendant trois mois consécutifs, dans des proportions déterminées à l'avance, la limite fixée par le gouvernement dans son objectif de plein emploi ». Là encore, tout le problème dépend de la détermination d'un objectif de plein emploi. Le représentant de l'Inde a déjà mis en relief les difficultés que soulève la nécessité de fixer un tel objectif. Il importe en outre de ne pas oublier que la machine administrative des pays insuffisamment développés en est encore à un stade de développement si rudimentaire, notamment en matière de statistiques, qu'elle ne saurait jamais prétendre appliquer les propositions formulées dans ce rapport.

18. Quant aux aspects internationaux du problème, l'orateur déclare que le groupe d'experts et la Sous-Commission du développement économique ont l'un et l'autre préconisé diverses mesures d'ordre international qui seront, bien entendu, soigneusement étudiées par les gouvernements des pays insuffisamment développés. Le représentant de l'Inde ne voit pas très bien ce que veut dire le groupe d'experts quand il préconise l'établissement d'un « programme en vue de la réalisation d'un nouvel équilibre du commerce mondial ». Il se demande si cela signifie que les pays producteurs de matières premières ne devraient jamais s'industrialiser et que la fabrication de produits manufacturés devrait rester le privilège des pays qui sont actuellement industrialisés, ou si cela signifie simplement qu'il doit être entendu qu'aucune modification ne sera apportée, sans l'approbation de tous les intéressés, à la répartition du travail. Si séduisante qu'une telle idée puisse paraître en théorie, elle pourrait néanmoins avoir, dans la pratique, des effets désastreux.

19. Si ce « nouvel équilibre du commerce mondial », dont on dit tant de bien, signifie que les pays producteurs de matières premières ne pourront jamais développer leur économie dans le domaine industriel, l'idée est absolument inacceptable et pernicieuse. Si cela signifie qu'il doit être donné préavis des modifications envisagées, l'idée peut être acceptable, à condition que tout le monde comprenne bien que les pays insuffisamment développés n'ont de chances de se tirer d'affaire que s'ils parviennent à équilibrer leur économie propre. L'agriculture de ces pays ne peut vraiment pas porter éternellement la charge excessive qui lui incombe actuellement. Au surplus, l'industrialisation des pays insuffisamment développés ne peut que contribuer à la prospérité du monde entier, parce que les échanges commerciaux entre deux pays très industrialisés sont forcément plus intenses qu'ils ne pourraient jamais l'être entre un pays industrialisé et un pays insuffisamment développé. Loin de constituer une menace pour la prospérité des pays industrialisés, l'industrialisation des régions insuffisamment développées ne peut avoir d'autre effet que d'accroître cette prospérité. Ce principe étant admis, l'orateur est disposé à appuyer la recommandation présentée par le groupe d'experts en vue de l'établissement d'un nouvel équilibre du commerce mondial.

20. Le rapport du groupe d'experts met également en relief la nécessité de créer un courant stable d'investissements internationaux en vue du développement économique des régions insuffisamment développées. Le représentant de l'Inde a déjà proclamé sa conviction que les capitaux privés ne pourront jamais parer à tous les besoins des pays insuffisamment développés, et il lui plaît de constater, à la lecture du rapport, que les experts ne comptent pas trop, eux non plus, sur les capitaux de ce genre. A ce propos, il tient à citer un passage fort instructif, extrait des brochures présentées par la Chambre de commerce internationale à la Sous-Commission du développement économique, et repris dans le rapport du Secrétariat intitulé: *Méthodes permettant de financer le développement économique des pays insuffisamment développés*¹.

« 13. Nul ne contesterait que de vastes régions de la terre sont insuffisamment développées, en ce sens qu'une exploitation plus rationnelle des ressources existantes pourrait assurer aux populations de ces régions des conditions de vie supérieures à celles dont elles doivent se contenter actuellement. L'inverse, par contre, est loin de correspondre à la réalité: il n'existe pas de pays dont on puisse dire qu'il a atteint son plein épanouissement économique, c'est-à-dire que ses territoires n'offrent aucune possibilité nouvelle à l'expansion économique et à un niveau d'existence plus élevé. Cela est vrai aussi bien pour les richesses naturelles inexploitées que pour les conditions techniques existantes. Des pays comme les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne pourraient eux-mêmes être considérés comme insuffisamment développés si on leur appliquait l'un de ces critères, voire tous les deux.

« 14. C'est là une chose parfaitement évidente, et il serait superflu d'y insister si le point de vue contraire

n'était, depuis quelque temps, suffisamment répandu pour marquer de son empreinte même les travaux des Nations Unies...

« 15. Dans l'intérêt de l'expansion économique et de l'amélioration des conditions de vie de millions d'êtres humains, il convient de signaler nettement le danger d'une distinction erronée entre pays « développés » et « insuffisamment développés » et de l'antagonisme fâcheux qu'elle crée artificiellement. Puisque tous les pays sont insuffisamment développés, sous un rapport ou sous un autre, ils offrent tous un champ aux investissements productifs. »

Il ressort clairement du passage cité que les pays insuffisamment développés ne peuvent guère attendre de secours de la Chambre de commerce internationale.

21. Dans le domaine du financement, qui est le plus important de tous, aussi bien du point de vue du plein emploi que du point de vue du développement économique, il existe cependant une autre organisation internationale qui a été spécialement créée pour travailler au développement économique; c'est la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Dans l'exposé qu'il a fait devant le Conseil à la 385^e séance, le représentant de la Banque s'est donné beaucoup de mal pour montrer que la politique de son organisation n'est pas aussi étroite qu'on l'a prétendu et que son champ d'action pourrait sans difficulté être étendu. Malheureusement, l'impression favorable qu'aurait pu produire cet exposé a été complètement détruite par l'expression « dans des circonstances exceptionnelles » que le représentant de la Banque a employée à maintes reprises dans son discours. Le groupe d'experts du plein emploi a préconisé une action beaucoup plus hardie que celle qui s'exercerait uniquement dans des « circonstances exceptionnelles ». En outre, seuls les gouverneurs mêmes de la Banque sont à même de décider si les circonstances sont exceptionnelles.

22. Il est d'une extrême importance que les statuts de la Banque soient modifiés de manière à laisser une plus grande latitude à ceux qui s'efforcent de résoudre le problème du financement du développement économique. A cet égard, le représentant de l'Inde a deux propositions à faire. En premier lieu, la Banque devrait examiner chaque projet, non pas isolément, mais au contraire comme un élément d'un plan général de développement. Ainsi, un projet qui, à première vue, ne semble pas rentable, pourrait le devenir dès qu'on l'envisagerait comme faisant partie d'un programme d'ensemble. Il se peut que la construction d'une centrale électrique se solde par une perte financière, mais les usines que cette centrale alimentera en énergie pourront réaliser des bénéfices appréciables. Sir Ramaswami cite en exemple le plan hydro-électrique du Brésil, financé par la Banque, que cette dernière pourrait considérer comme « exceptionnel » étant donné qu'en lui-même il n'est pas rentable. En second lieu, la Banque doit reviser le principe, qu'elle a appliqué jusqu'ici, de ne financer un projet déterminé que dans la mesure où sa réalisation exige des capitaux étrangers, et d'insister pour que le reste des capitaux soit fourni par le pays même; en effet, il est aujourd'hui clairement démontré qu'il est extrêmement difficile

¹ Voir le texte mimeographié du document E/1333, annexe VI.

pour les pays insuffisamment développés de mobiliser des ressources financières de quelque ordre que ce soit.

23. Bien d'autres questions encore se posent, par exemple celle de la stabilisation des prix, dont l'orateur parlera au Comité économique. En terminant, Sir Ramaswami tient à dire qu'il approuve en tout point les propositions émises par le groupe d'experts, quoique ceux-ci, comme il l'a déjà dit, aient excessivement restreint l'étendue du problème.

24. M. MENDES VIANA (Brésil) rappelle que, lorsqu'il y a quelques mois, au cours de sa dixième session, le Conseil a abordé le problème du plein emploi, le danger d'une nouvelle dépression majeure, d'une vague de chômage et d'un effondrement des niveaux de vie semblait imminent. Ce danger semble être écarté pour le moment, étant donné notamment que les Etats-Unis d'Amérique, qui jouent un rôle de premier plan en matière d'équilibre économique dans le monde, ont réussi à accroître leur activité industrielle. Il n'en reste pas moins que le problème du plein emploi est un problème réel. En effet, comme l'a déjà indiqué le Secrétaire général, le plein emploi n'avait été assuré jusqu'à présent que par la nécessité de procéder à des travaux de relèvement et de réadaptation, ainsi que par les besoins de consommation accumulés pendant la guerre. Cette situation semble avoir pris fin, et le plein emploi se heurte désormais à des difficultés résultant des déficiences de la distribution interne et internationale. Les mécanismes traditionnels qui continuent à régir la plus grande partie de l'économie mondiale ne suffisent plus à résoudre les problèmes complexes qui se posent dans le monde. Ni le mécanisme des profits ni celui des prix ne sont plus en mesure d'assurer le fonctionnement normal de l'organisme économique mondial. Ce n'est donc pas sans raison que l'économie moderne est soumise à des contrôles directs ou indirects de la part des gouvernements qui recourent à des stimulants officiels, tels que les subventions, les programmes d'assistance internationale, le contrôle des importations et des exportations, etc. Cependant, malgré ces tentatives d'intervention, le problème fondamental du système capitaliste — à savoir la possibilité de combiner une grande productivité avec un mécanisme assurant une distribution satisfaisante de la production — n'a encore été résolu, ni sur le plan national, ni sur le plan international.

25. Après avoir cité à l'appui de sa thèse les résultats d'une enquête récente de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, M. Mendes Viana déclare que tous les pays doivent s'efforcer de parer au danger d'une crise toujours possible, qu'elle soit d'origine interne ou internationale, qu'elle soit de caractère cyclique ou qu'elle résulte d'une insuffisance chronique de la demande effective.

26. Ce dernier aspect du problème du chômage paraît particulièrement dangereux à la délégation du Brésil, qui estime nécessaire de trouver une formule permettant aux pays industrialisés de maintenir leur demande effective à un niveau élevé, lorsque le jeu automatique des forces commerciales n'est plus à même d'assurer le plein emploi. D'autre part, la délégation du Brésil souscrit sans réserve aux conclusions qui figurent au paragraphe 41 du rapport des experts, et d'où il ressort que le plein emploi ne saurait être ni atteint, ni maintenu automati-

quement. Les experts ont donc bien raison de souligner que pour réaliser le plein emploi il faut un effort soutenu, et que cet effort doit être fourni au premier chef par les gouvernements, et notamment par ceux des pays industrialisés.

27. Au Brésil, le problème du chômage ne se pose pas, bien que ce pays ait à faire face au problème du sous-emploi de sa population agricole. Cependant, la délégation brésilienne suit avec une attention toute particulière les débats portant sur cette question, étant donné notamment que les dépressions économiques qui affectent les pays industrialisés ont des répercussions très graves dans les pays insuffisamment développés, qui sont forcés, pour ainsi dire, d'« importer » ces dépressions. En effet, la dépression dans un grand pays industriel fait baisser les prix des matières premières dont la production occupe la majeure partie de la population des pays insuffisamment développés. A la suite de cette baisse des prix des matières premières, les pays producteurs sont obligés d'interrompre leurs importations de produits de consommation et d'équipement industriel, et ils contribuent ainsi à aggraver la crise survenue dans les pays industrialisés. Au surplus, les pays insuffisamment développés ne disposent pas de moyens économiques et financiers suffisants pour combattre ces processus déflationnistes, d'abord parce qu'ils sont trop peu importants pour pouvoir exercer une influence quelconque sur les mouvements économiques internationaux de cette nature, et ensuite parce que la production des produits de base n'est pas suffisamment souple. Ces pays sont donc condamnés à jouer le rôle d'amplificateurs des crises mondiales, sans pouvoir contribuer à la lutte contre ces crises. La délégation du Brésil estime qu'il est absolument nécessaire de mettre fin à cet état de choses.

28. Passant ensuite au problème du chômage de conjoncture, M. Mendes Viana déclare que son Gouvernement s'intéresse vivement à ce problème, qui est, à son avis, étroitement lié au problème du sous-emploi dans les pays insuffisamment développés. Le rapport des experts a le mérite de montrer avec clarté que la politique de plein emploi est nécessairement complémentaire des mesures à prendre pour assurer le développement économique des régions insuffisamment développées. Cependant, il lui semble que les experts ont trop insisté sur les avantages que les pays insuffisamment développés pourraient retirer de la réalisation du plein emploi dans les pays industrialisés, et qu'ils n'ont pas fait ressortir les avantages que présente pour ces derniers pays un courant régulier d'investissements dirigé vers les pays insuffisamment développés.

29. A ce propos, M. Mendes Viana cite l'exemple des Etats-Unis d'Amérique, qui jouent un rôle unique dans l'économie mondiale. En 1948, les investissements de capitaux privés aux Etats-Unis atteignaient environ 15 pour 100 du revenu national brut. Or il est impossible, à en croire le Comité de conseillers économiques (*Council of Economic Advisers*) des Etats-Unis, d'espérer que ces investissements fixes se maintiendront à un niveau aussi élevé au cours des années à venir, et il faut prévoir une baisse de 3 ou 4 pour 100. Cela signifie, compte tenu d'autres évaluations publiées récemment par un membre du *Council of Economic Advisers*, que, si l'économie améri-

caine n'accélère pas le rythme de ses investissements liquides à l'étranger et si le revenu national américain augmente, comme prévu, dans la proportion constante de 3 pour 100 par an d'ici dix ans, il sera nécessaire d'accroître les dépenses de consommation de la population d'environ 50 pour 100 si l'on veut éviter l'apparition d'un dangereux « hiatus déflationniste ». Avec cette augmentation de 50 pour 100, la consommation représenterait environ 77 pour 100 du revenu national brut, alors qu'actuellement elle n'en représente que 68 pour 100. Étant donné que la tendance marginale à consommer diminue à mesure qu'augmente le revenu individuel, et que la distribution actuelle de ce revenu ne changera pas considérablement pendant cette période, l'économie américaine aura un problème très grave à résoudre.

30. Pour s'acquitter de cette tâche, les économistes américains auront théoriquement plusieurs moyens à leur disposition. Ils pourront, certes, mettre en œuvre des dispositions du genre de celles que proposent les experts en vue d'augmenter les niveaux de consommation en général. Toutefois, il se peut que le problème se présente avec une telle ampleur qu'ils doivent chercher à tout prix à accroître le volume des investissements. A ce propos, il faut attirer l'attention du Conseil sur les possibilités qui existent dans les pays insuffisamment développés. En effet, contrairement aux investissements nationaux, les investissements nets que l'on effectuerait sur une grande échelle dans ces pays n'auraient pas à souffrir du fait que la productivité du capital augmenterait plus rapidement que la capacité de consommation des populations locales. Les capitaux que les pays insuffisamment développés sont capables d'absorber sont pratiquement illimités. Ces pays peuvent donc absorber les excédents de l'épargne des pays industriels sans qu'il y ait danger de saturation d'investissements, et sans qu'il faille procéder à des investissements publics pour compenser la réduction des investissements privés, provoquée par l'excédent croissant du potentiel productif des installations et de l'outillage. Au fur et à mesure que des capitaux viendront s'investir dans ces régions, ils y stimuleront la demande de biens de consommation qui devront être importés des pays industrialisés.

31. Le représentant du Brésil fait observer que les États-Unis d'Amérique ne sont pas les seuls à devoir faire face au problème des investissements et que tous les pays industrialisés du monde ont intérêt à contribuer au développement économique des pays insuffisamment développés. A ce propos, M. Mendes Viana cite les rapports établis l'année précédente par la Commission économique pour l'Europe, d'où il ressort qu'il existe en Europe, dans les industries de biens de production, une capacité inemployée considérable. Cette capacité excédentaire est en train d'augmenter au lieu de diminuer.

32. Pour toutes ces raisons, la délégation du Brésil approuve les recommandations des experts, bien qu'il soit évident qu'elles devront encore faire l'objet de nouvelles études avant de pouvoir être appliquées. Il est évident également qu'un ensemble de recommandations de ce genre ne peut pas avoir la même importance pour tous les pays. La partie concernant les mesures d'ordre national s'adresse, sans aucun doute, aux pays industrialisés, et non à l'ensemble des États Membres.

33. Ce sont donc les recommandations concernant les mesures d'ordre international qui intéressent plus particulièrement le Brésil, car si elles pouvaient être mises en œuvre, elles pourraient contribuer à régler simultanément les trois problèmes suivants: développement économique des pays insuffisamment développés, équilibre économique des pays industriels, et rétablissement d'un système où la liberté du commerce international serait assurée.

34. Ces considérations amènent à l'examen du problème du financement du développement économique. Jusqu'à présent, dans tous les projets de développement qui ont été formulés par l'Organisation des Nations Unies, cette tâche était réservée aux capitaux privés. Cependant, il ne faut pas s'attendre à un accroissement considérable des investissements internationaux de source privée dans les régions insuffisamment développées. Pour combler cette lacune, les pays insuffisamment développés pourront recourir jusqu'à un certain point aux ressources d'organisations internationales de crédit, telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'*Export-Import Bank*. Mais les ressources de ces organisations sont nettement insuffisantes. Dans ces conditions, la délégation du Brésil ne peut que s'associer à l'opinion des experts, selon laquelle le seul moyen de résoudre d'une façon satisfaisante le problème du financement du développement économique serait de recourir aux investissements gouvernementaux. Si l'on écartait les suggestions des experts, il n'y aurait plus d'autre solution qu'un retour presque complet au « laisser-faire » dans un important secteur de l'économie. La responsabilité des pays industrialisés dans ce domaine est très grande, car c'est d'eux seuls que dépend le sort que le Conseil réservera aux recommandations des experts. Seuls ces pays ont les moyens de rendre possible une expansion économique dans le monde entier; ces moyens ne sont pas à la portée des nations plus petites ou moins favorisées.

35. Malgré les déclarations assez décourageantes du représentant des États-Unis, M. Mendes Viana espère que le Conseil réussira à élaborer un plan d'action fondé sur l'ensemble des recommandations des experts, et établi en collaboration avec les grands pays industriels. Le Brésil a, pour sa part, la ferme intention de collaborer activement à l'établissement de ce plan.

36. M. MARTÍNEZ OSTOS (Mexique) ne fera que de brèves observations sur le rapport du groupe d'experts, car, d'après les experts, c'est surtout aux pays fortement développés qu'incombe la responsabilité de résoudre le problème du plein emploi.

37. Ce rapport est, aux yeux du Gouvernement mexicain, un des documents les plus importants qui aient été publiés par l'Organisation des Nations Unies, en raison de la façon dont il analyse les problèmes, formule des conclusions et présente des suggestions précises. L'intérêt que le Gouvernement du Mexique porte à ce document s'explique par la conviction qu'il a, et que les experts ont confirmée, que les crises cycliques ou les vagues de prospérité naissent dans les pays fortement développés; les fluctuations du volume des investissements et de la demande effective qui s'y produisent provoquent des mouvements cycliques qui se transmettent aux pays insuffisamment développés.

38. En raison des effets désastreux de toute crise économique internationale sur le prix des matières premières et des produits de base, en raison aussi de l'insuffisance de la demande de ces produits qui en résulte, les pays producteurs ne peuvent qu'accepter les principes énoncés dans le rapport. C'est aux grands pays industrialisés qu'il appartient de mener la lutte contre les dépressions économiques internationales et le chômage. C'est sans doute pourquoi le rapport des experts n'insiste pas sur le problème de l'emploi dans les pays insuffisamment développés. Dans ces pays, le problème ne peut être envisagé que comme une lutte contre le chômage: il s'agit pour eux de mettre en valeur leurs ressources naturelles.

39. Dans ces conditions, les pays insuffisamment développés du point de vue économique ne peuvent jouer qu'un rôle relativement passif dans la solution du problème qu'étudie le Conseil; ils ne peuvent qu'espérer que les grands pays industrialisés seront capables et désireux de maintenir leur activité économique à un niveau élevé. Ils doivent cependant poursuivre leurs efforts en vue de parvenir, grâce à des travaux de mise en valeur, à une meilleure utilisation de leurs propres ressources. Les mesures d'ordre national que suggère le rapport pourraient, pour autant qu'elles concernent les pays insuffisamment développés, n'avoir qu'une importance secondaire. Ces recommandations auraient une utilité pratique plus grande si elles visaient, non pas à réaliser le plein emploi, mais à assurer aux masses populaires un revenu réel plus élevé. Cela ne sera possible que grâce à l'exécution de plans de mise en valeur économique qui permettront d'utiliser plus complètement les ressources nationales de chaque pays. Peut-être ces plans, dans lesquels une place importante reviendra à la politique des gouvernements intéressés en matière d'investissements, trouveraient-ils un climat plus favorable s'ils étaient exécutés pendant des périodes où l'activité économique serait intense dans les grands pays industriels. Cette circonstance contribuerait à améliorer la situation économique des pays insuffisamment développés en leur permettant d'augmenter le revenu des impôts et en fournissant par conséquent les fonds d'investissements publics nécessaires à la mise en valeur. A ce propos, l'orateur se félicite de relever dans la déclaration du représentant des Etats-Unis que ni le Gouvernement ni le peuple des Etats-Unis d'Amérique ne permettront le retour de conditions qui pourraient entraîner un abaissement du niveau actuel d'activité économique, et qu'ils ont l'intention de lutter contre le chômage en insistant particulièrement sur les mesures préventives.

40. Mais, d'une façon générale, cela ne suffira pas. Tant que son développement sera peu avancé, un pays insuffisamment développé aura besoin d'une aide financière extérieure plus importante. S'il ne dispose que d'un faible volume d'épargne nationale, et si le revenu national est réparti d'une manière très inégale, un tel pays ne pourra que difficilement entreprendre un programme important de mise en valeur économique, à moins qu'il n'adopte une politique de déficit budgétaire. Une telle politique conduirait éventuellement à l'inflation et ne ferait qu'accentuer les défauts de la répartition du revenu; ainsi, l'ensemble de la demande nationale effective pourrait diminuer au lieu d'augmenter.

41. Le représentant du Mexique parle ensuite des conditions nécessaires pour assurer une augmentation continue de la demande effective dans les pays insuffisamment développés. Il souligne qu'il importe essentiellement que les pays fortement industrialisés comprennent et reconnaissent la nécessité dans laquelle ils se trouvent; dans leur propre intérêt, de contribuer au financement de l'exploitation des ressources d'autres pays qui, en développant leur économie, pourront contribuer plus directement et plus activement à augmenter la prospérité de tous les pays. Il est également nécessaire que les pays industrialisés manifestent le désir sincère de coopérer à l'avènement de cette prospérité.

42. L'orateur ne parlera pas, pour le moment, des mesures d'ordre international en faveur du plein emploi que recommande le rapport: à cet égard, c'est aux grands pays industrialisés qu'il appartient d'agir. Il a entendu avec un vif intérêt et une grande satisfaction les déclarations des représentants de ces pays. S'ils n'approuvent pas entièrement les recommandations des experts, ils n'en reconnaissent pas moins l'importance capitale, pour le maintien de la prospérité du monde, d'un mouvement suffisant d'investissements internationaux.

43. Traitant ensuite de l'œuvre entreprise par le Gouvernement du Mexique à l'égard du plein emploi, M. Martínez Ostos souligne que ce gouvernement a pris une série de mesures analogues aux mesures nationales que recommandent les experts. Il y a quinze ans, le Mexique a décidé d'assigner à sa politique économique, comme premier objectif, la mise en valeur maximum de ses ressources, afin d'augmenter le revenu réel de la population et de résoudre le problème du plein emploi. Les mesures prises par le Gouvernement mexicain sont exposées en détail dans un document publié par l'Organisation des Nations Unies le 24 octobre 1949, à l'occasion d'une réunion d'experts en matière de financement du développement économique. L'orateur tient toutefois à souligner que le Mexique exécute actuellement d'importants travaux de mise en valeur concernant notamment les routes, les chemins de fer, l'irrigation, la houille blanche, la construction d'écoles et l'hygiène. La production agricole augmente, et les méthodes de culture s'améliorent. De nouvelles industries, financées au moyen d'emprunts à long et à court terme lancés par les banques nationales, apparaissent. Le Mexique s'efforce de créer un marché pour les capitaux de manière à pouvoir diriger l'épargne nationale vers une exploitation plus rationnelle de ses ressources.

44. Le Gouvernement mexicain a élaboré un programme de sécurité sociale et a entrepris une réforme progressive de son régime fiscal, tant local que fédéral. Grâce aux mesures prises par le gouvernement, la population du Mexique augmente de 2,8 pour 100 par an, le revenu national a augmenté de 33 pour 100, et les investissements intérieurs, exprimés en pesos, de 48 pour 100. Trente pour cent des investissements au Mexique sont consacrés à des travaux publics et le reste à des entreprises industrielles. Quatre-vingt-six pour cent environ des travaux publics sont financés au moyen de fonds d'origine nationale, et 14 pour 100 par des crédits internationaux.

45. A propos des investissements étrangers au Mexique, l'orateur souligne que, depuis 1939, 20 pour 100 seule-

ment de ces investissements sont venus de sources privées; le reste provient d'emprunts consentis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et par l'*Export-Import Bank*, bien que le Mexique ait poursuivi sa politique traditionnelle, caractérisée par l'absence totale de restrictions de change.

46. L'orateur espère que l'accord se fera, au cours des débats du Comité économique, sur les mesures pratiques à prendre pour résoudre l'important problème dont le Conseil est saisi.

47. M. GUTT (Fonds monétaire international) se réserve de répondre, devant le Comité économique, à certaines des déclarations qui ont été faites au cours de la présente séance.

48. M. LUBIN (Etats-Unis d'Amérique), rappelant que M. Kaldor, membre du groupe d'experts nommés par le Secrétaire général pour étudier les mesures d'ordre national et international en vue d'assurer le plein emploi, a été invité à prendre la parole devant le Conseil, déclare se trouver embarrassé par l'obligation de soulever une question à ce sujet, et espère qu'elle ne sera mal interprétée par aucun des membres présents. Il croyait jusqu'ici que tout membre du groupe d'experts prenant la parole au Conseil parlerait au nom de ce groupe; mais il semble qu'il ne doive pas en être ainsi.

49. M. Lubin craint que le Conseil ne crée un précédent en invitant des experts à donner individuellement leur avis sur les questions débattues actuellement par le Conseil. Si pareil précédent était effectivement créé, ceux qui ne partagent pas les opinions de l'expert intéressé devraient avoir le droit d'inviter d'autres experts à réfuter ses assertions.

50. Le PRÉSIDENT demande au représentant des Etats-Unis s'il a une proposition particulière à soumettre.

51. M. LUBIN (Etats-Unis d'Amérique) répond que, si M. Kaldor pouvait faire en sorte de ne pas prendre part à la discussion à titre individuel, la difficulté serait résolue. Sinon, M. Lubin demandera peut-être au Conseil l'autorisation d'introduire d'autres experts éminents afin qu'ils expriment leurs vues.

52. Le PRÉSIDENT déclare qu'il n'a pas présidé la 381^e séance du Conseil au cours de laquelle il fut décidé d'inviter M. Kaldor à faire un exposé. Il demande donc à Sir Ramaswami Mudaliar, Vice-Président, qui a fait fonction de président à cette occasion, d'expliquer comment le Conseil a pris cette décision.

53. Sir Ramaswami MUDALIAR (Inde), parlant en tant que Vice-Président du Conseil, dit que lorsque la question a été soulevée au Conseil, il a été clairement entendu que M. Kaldor ne parlerait pas au nom du groupe d'experts. Ce groupe est maintenant dispersé; personne n'a donc qualité pour parler au nom des experts en tant que groupe, et ce point a été nettement précisé. C'est dans ces conditions que le Conseil a unanimement décidé d'entendre un exposé de M. Kaldor. Il appartient au Conseil, qui a invité M. Kaldor, de le prier de faire son exposé à titre individuel, et d'expliquer quelle est, de son point de vue personnel, la signification du rapport

des experts. Le Conseil ne saurait revenir sur sa décision sans faire implicitement un grave reproche à tous ceux qui ont voté pour l'audition de M. Kaldor.

54. M. FLEMING (Royaume-Uni) appuie sans réserve la déclaration du Vice-Président. Il est vrai qu'il y a quelque inconvénient à ce qu'un expert déterminé expose son opinion; mais rien ne donne à penser que l'opinion exprimée par M. Kaldor différera en quoi que ce soit de celle qu'il aurait exprimée s'il avait été en mesure de consulter tous les autres membres du groupe d'experts.

55. M. Fleming pense que le représentant des Etats-Unis a parfaitement le droit de suggérer que M. Kaldor ne devrait pas prendre la parole devant le Conseil, mais la délégation du Royaume-Uni votera, le cas échéant, contre toute motion officielle dans ce sens. Le représentant des Etats-Unis a parfaitement le droit aussi de suggérer que tel autre expert devrait être convoqué aux fins de consultation. L'attitude qu'il adoptera, pour sa part, à ce sujet, sera différente selon que l'expert en question sera une personnalité éminente du monde économique, ou semblera au contraire n'être convoqué que pour réfuter telle ou telle opinion particulière.

56. L'orateur estime qu'il ne serait pas équitable qu'un membre du Conseil demande à M. Kaldor de ne pas parler et que ce dernier ne devrait pas faire droit à une telle demande puisque c'est le Conseil qui l'a invité à prendre la parole.

57. M. WALKER (Australie) déclare qu'il se trouve dans une situation assez particulière du fait qu'il a été membre du groupe d'experts, et qu'aujourd'hui il représente également l'Australie au Conseil.

58. Dans la première déclaration qu'il a faite devant le Conseil au cours de la 382^e séance, il s'est efforcé d'exprimer les vues de son Gouvernement, et il espère que d'un bout à l'autre du débat il pourra s'en tenir à ce rôle. Il est cependant aussi légitime pour lui que pour n'importe quel autre représentant de signaler, dans le rapport des experts, certains éléments dont il y aurait lieu de tenir compte au cours des débats. L'intérêt qu'il y aurait à ce qu'un membre du groupe d'experts pût être présent afin de donner, au cours de la discussion, des éclaircissements sur certains points du rapport, a déjà été signalé au cours de précédentes séances du Conseil et de la Commission des questions économiques et de l'emploi. C'est dans cet esprit que le Conseil a abordé, lorsqu'elle s'est posée, il y a quelques jours, la question d'inviter M. Kaldor à faire un exposé. Lorsque M. Kaldor a été invité à prendre la parole sur le problème du financement du développement économique, il s'est contenté d'exposer les opinions qu'il avait soutenues en tant que membre du groupe d'experts; ses explications ont été claires et ont permis au Conseil de mieux comprendre le problème. Il en irait différemment si un membre du groupe d'experts avait été invité à prendre une part active aux débats; mais l'orateur est persuadé qu'il ne s'agissait pas de cela lorsque M. Kaldor a été invité à prendre la parole.

59. Il y aurait intérêt à entendre les observations de M. Kaldor en tant qu'expert. D'après ce qu'il sait personnellement des travaux de M. Kaldor, M. Walker estime que l'on n'a pas à craindre de le voir profiter de

l'occasion qui lui est donnée pour formuler des opinions nouvelles, sortant du cadre du rapport des experts.

60. M. BORIS (France) rappelle que c'est la délégation française qui a demandé, à la dixième session, que l'on convoque un membre du groupe d'experts pour que celui-ci fournisse au Conseil toutes les explications nécessaires². Aussi la délégation de la France se félicite-t-elle de la présence de M. Kaldor. Quant à la possibilité de convoquer un autre membre du même groupe, M. Boris pense que cela pourrait être utile également. Tout comme le représentant du Royaume-Uni, il estime que le Conseil devra prendre sa décision à ce sujet d'après la compétence de la personne qui sera proposée. Il pense toutefois que, si le représentant des Etats-Unis demande la convocation de tel ou tel expert, il s'agira d'une personne pleinement compétente; la délégation française voterait donc en faveur de sa convocation.

61. M. QURESHI (Pakistan) craint qu'il n'y ait malentendu. Il reconnaît avec le représentant des Etats-Unis que le Conseil créerait un précédent fâcheux s'il invitait les experts à prendre la parole en tant que tels. La plupart des représentants qui siègent au Conseil sont des experts, et c'est à eux qu'il appartient de présenter l'opinion de leur pays.

62. M. Qureschi a appuyé la proposition d'inviter M. Kaldor à prendre la parole devant le Conseil. En effet, M. Kaldor a été associé à la rédaction du rapport des experts et s'est admirablement acquitté de la tâche qui lui avait été confiée.

63. Quant aux invitations à adresser à d'autres experts, l'orateur estime que l'on pourrait inviter n'importe quel membre du groupe d'experts à prendre la parole devant le Conseil, mais non pas n'importe quel expert, étranger au groupe, qu'un représentant désirerait convoquer.

² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, dixième session, 358^e séance.

64. Répondant à une question de M. LUBIN (Etats-Unis d'Amérique), le PRÉSIDENT dit que le compte rendu de la 381^e séance du Conseil, au cours de laquelle M. Kaldor a été invité à prendre la parole, n'indique pas clairement à quel titre il a été invité.

65. M. LUBIN (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'après ce qui vient d'être dit il ne voit pas d'inconvénient à ce que M. Kaldor fasse un exposé s'il doit parler comme membre du groupe d'experts et non à titre individuel.

66. Lorsque M. Kaldor a traité de la question du développement économique, il a exprimé de nouvelles idées, qui ne figuraient pas dans le rapport des experts. Il devrait cette fois s'en tenir au rapport et à l'opinion qu'il se faisait de la situation au moment où il a apposé sa signature au bas de ce document.

67. M. Lubin désire qu'il soit bien entendu que, si le Conseil entend un exposé d'expert, cela ne créera pas de précédent pour l'avenir et n'autorisera, par la suite, aucun membre du Conseil à demander que des experts assistent aux séances.

68. M. SCHNAKE VERGARA (Chili) rappelle que s'il a proposé, à l'origine, que certains membres du groupe d'experts prennent part à l'examen du problème du maintien du plein emploi, c'est pour qu'ils puissent donner des éclaircissements sur les passages du rapport qui demeurent obscurs et répondre à toutes questions que les membres du Conseil désireraient poser.

69. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil n'est saisi d'aucune proposition formelle tendant à ce qu'il revienne sur sa décision antérieure relative à M. Kaldor. Le représentant des Etats-Unis n'a pas proposé officiellement d'entendre d'autres experts, mais il pourra le faire, s'il le désire, au cours des débats de la prochaine séance.

La séance est levée à 13 h. 15.